

## à Monsieur le député Jean-René Marsac

**Date :** 30 janvier 2015

[Voici copie de ma réponse au courriel que j'évoquais ici-même hier et que vous retrouverez si besoin au pied de cette contribution.](#)

Date: 30 janvier 2015 14:20:09

à: Jean-René Marsac

Monsieur le Député,

Je vous remercie très sincèrement d'avoir pris soin de me répondre.

Je suis toutefois en parfait désaccord avec votre analyse de la situation.

Je sais votre attachement à la fusion de la Bretagne avec les Pays de la Loire, qui pourrait éclairer votre conception des identités territoriales.

Mais, en ce qui me concerne, je ne trouve pas anecdotique la décision de donner un nom aux habitants d'un Etat, d'une région, d'un pays, voire d'une commune.

Et je suis surpris de lire sous la plume d'un député de la Nation qu'il serait anecdotique de pouvoir se dire Français, Breton, Malouin ou encore Macérien, pour m'en tenir à ces quelques exemples.

Quoi qu'il en soit, le Président Jean-Louis Tourenne a lui-même considéré que « *la décision était une décision d'importance* » qui a justifié le recours à des "experts" réputés particulièrement compétents, à qui il a demandé de « *prendre conscience – mais ils l'avaient déjà - qu'ils engageaient l'éternité* » :

[extrait de la séance du Conseil général du 20 juin 2013](#)

Par ailleurs, même si l'opération n'avait coûté que 30.000 euros comme cela a été prévu, et même au demeurant si elle n'avait strictement rien coûté, il resterait particulièrement étrange que le Conseil général d'Ille-et-Vilaine ait vocation à prendre des décisions anecdotiques.

Je relève enfin que vous ne pensez pas que cette décision remette en cause l'Etat de droit.

Sans doute n'êtes-vous pas parfaitement informé de l'incroyable quantité d'irrégularités qui ont été volontairement commises pour écarter les habitants d'une décision, imprévisible et sans appel, qui a été tenue secrète jusqu'au moment même de la délibération.

J'en tiens le détail à votre disposition si vous le souhaitez.

Elles attestent d'un déni de démocratie sans précédent dans ce genre d'affaire.

En espérant que - vu de l'Assemblée nationale - notre Etat de droit ne soit pas à géométrie variable comme on peut parfois le craindre, je reste à votre disposition pour le cas où vous souhaiteriez être plus amplement informé et je vous prie de croire, Monsieur le Député, en toute ma considération citoyenne.

Patrick Jéhannin

*Copie : Mesdames et Messieurs les députés du département d'Ille-et-Vilaine*

le courrier